

Guéret, le 6 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Non Certification du Centre Hospitalier de Guéret

Le Centre Hospitalier de Guéret n'a pas obtenu la dernière certification de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Les réserves majeures de la HAS, qui ont conduit à cette non certification, portaient principalement sur :

- le renforcement des procédures de stockage et d'identification des médicaments à risques
- les modalités de prise en charge des complications de l'accouchement
- l'accueil matériel des enfants au service des urgences.

Accompagné par l'ARS, l'hôpital poursuit la mise en œuvre de son plan d'actions, visant à consolider son rôle de proximité, notamment :

- créer un environnement adapté pour l'accueil des mineurs aux services des urgences
- renforcer d'une manière systématique les effectifs anesthésistes au bloc opératoire
- l'appropriation de la culture qualité par les professionnels.

Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse fait toute confiance à la direction de l'hôpital et aux équipes pour répondre aux prescriptions de la Haute Autorité de Santé, d'autant que plusieurs d'entre elles ont déjà été mises en œuvre.

Cette non certification ne met pas en cause la sécurité des patients, ni la pérennisation de l'offre de soins du CH de Guéret.

Contact presse - Cabinet de la Préfète

Gaëlle LIOPÉ, Cheffe du bureau

Portable: 07 88 41 64 38 - Tél service: 05 55 51 58 95

Courriel: gaelle.liope@creuse.gouv.fr

Courriel service : pref-communication@creuse.gouv.fr Bureau départemental de la communication interministérielle



1/1